**COMPTE RENDU COMMISSION**

**PREVOYANCE FRAIS DE SANTE**

**28 JUIN 2023**

Dans le cadre des contrats collectifs la loi 89-1009 de 1989 impose aux organismes assureurs de faire un rapport sur les comptes annuellement.

Et comme tous les ans, autant Ociane (avec France mutuelle unie pour l’usine d’Argenteuil) croit en l’importance de la transparence et de la communication claire et précise. Autant l’IPECA continue dans l’opacité en nous fournissant des données à minima.

`

**DEMOGRAPHIE**

En 3ans l’effectif **non cadre** a chuté de plus de 2,5%

L’âge moyen est passé de 42,5 à 43 ans.

L’effectif **cadre** a augmenté de 4,6% avec un âge moyen

passant de 46,6 à 46 ans en 3 ans

**PREVOYANCE CADRE / NON CADRE (IPECA)**

Les arrêts de travail Cadre/Non-Cadres explosent !

Le ratio Sinistre/Prime passe de 69% à 184% en seulement 3 ans pour les cadres et de 149% à 249%.

Preuve s’il en est besoin que les conditions de travail se dégradent dangereusement chez Dassault Aviation.

**FRAIS SANTE CADRE (IPECA)**

Le contrat Cadre est légèrement déficitaire de 2,1% pour 2022

(2021 avait déjà été déficitaire à 2,2%).

L’année 2020 suite au Covid s’étant terminée avec de l’excédent

de trésorerie, permet au contrat sur 3 ans d’être à l’équilibre.

Le poids des différents postes par rapport à 2021 :

* Pharmacie +18,41%
* Dentaire (hors soins) +9,25%
* Dentaires (Soins) +8,10%
* Optique +4,33%
* Hospitalisation +4,32%
* Frais médicaux +3,66%

**FRAIS SANTE NON CADRE (MATMUT - OCIANE\*)**

\* : Pour l’usine d’Argenteuil le contrat collectif non cadre est délégué à Mutuelle de France Unie

Le contrat frais de santé Non cadres est à cotisations fixes.

Il nécessite donc des réajustements réguliers.

Aujourd’hui Ociane nous indique que pour redresser les comptes

une augmentation de 16% est absolument nécessaire.

Ociane nous a fait 3 propositions.

Toutes les organisations syndicales se sont exprimées pour l’augmentation en

deux temps homogènes. La première de 8% en juillet 2023 puis 8% en janvier 2024.

Ces 8% représentent une augmentation de 10,94€ de la cotisation totale annuelle.

Elle se décomposerait comme suit :

* Salarié : 3,47€
* CSE : 1,35€
* Direction : 6,11€

La direction générale est contre cette augmentation lissée. Pour elle, l’augmentation doit être de : 5% puis 11%.

Toutes les Organisations Syndicales de façon unanimes se sont exprimées contre la proposition de la DG.

**FRAIS SANTE NON CADRE DES RETRAITES (OCIANE\*)**

Le contrat frais de santé des retraités (Régime d’Accueil)

n’est pas en meilleure santé que son homologue des actifs (+8,59%)

Mais ses réserves lui permettent d’éviter une augmentation cette année.

**SURCOMPLEMENTAIRE NON CADRE (OCIANE\*)**

La surcomplémentaire est peu utilisée, à peine plus de 500 personnes ont souscrit au contrat.

Sa faible utilisation imposera sans doute un réajustement de cotisation en 2024.